



La lettre de la LOUVETERIE

Bulletin d'information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

PROMOTION 2015

410 nouveaux Lieutenants de Louveterie

Un immense merci à ceux qui nous ont quittés...sans nous quitter, les Honoraires, les retraités qui après de nombreuses années de bons et loyaux services n'officieront plus dans nos campagnes, dans nos forêts et dans nos villes.



Le Corps de la Louveterie a rajeuni ses cadres. Tous les 5 ans désormais, cette renaissance qui se fait quelques fois après un long et douloureux « travail » de nomination, permet aux plus anciens de transmettre leurs valeurs, leur savoir-faire, leur expérience.

La Charte d'engagement que vous avez signée après votre nomination est désormais dans les mains de l'Etat, de l'Association des Lieutenants de Louveterie, mais vous en avez conservé un exemplaire que je vous engage à parcourir de temps en temps : les

grandes règles qui nous gouvernent toutes et tous y sont clairement déclinées et nous rappellent surtout que nous faisons partie d'un Corps qui a des devoirs et des exigences. Son organisation nationale passe par celle des départements et des régions qui ont chacune un représentant au sein du conseil d'administration national. Les représentants que vous avez élus au sein de vos associations seront vos interlocuteurs auprès de l'Etat, des collectivités territoriales, des grandes instances cynégétiques.

Telle est la règle indispensable et incontournable : notre avenir, c'est votre engagement, c'est aussi notre cohésion et notre travail coordonné.

Je compte sur vous

*Le Président,
Bernard COLLIN*

Le plus jeune Lieutenant de Louveterie de France

Midi-Pyrénées - 15^{ème} Région de Louveterie

Association Départementale des Lieutenants Louveterie de la Haute Garonne

Le renouvellement des commissions des Lieutenants de Louveterie de la Haute Garonne a permis d'accueillir Mr Laurent Lacourt âgé de 21 ans : il est né le 7 décembre 1993.

► Quel est son parcours cynégétique ?

Laurent Lacourt : « A l'âge de 12 ans j'accompagnai mon grand-père et mon cousin qui était Lieutenant de Louveterie à la chasse au renard avec sa meute de courants ; ça a été pour moi l'élément déclencheur de cette passion qui ne m'a plus quitté. Dès mon 15^{ème} anniversaire j'ai chassé accompagné et à 16 ans j'ai obtenu le permis de chasser qui allait me permettre de commencer ma carrière de jeune chasseur.



► Pourquoi rejoindre le corps des Lieutenants de Louveterie ?

Laurent Lacourt : « Comme je vous l'ai précisé, mon cousin Hubert Alasia, Lieutenant de Louveterie, m'a permis de découvrir cette fonction et depuis je ne pensais qu'à une seule chose: un jour je

serai comme lui. Je chasse uniquement le renard avec ma meute de 15 chiens (composée de fauves de Bretagne et Beagle harrier et de 2 Teckels). Mon emploi d'agriculteur me permet d'être à l'écoute du monde agricole et me permet de dégager le temps nécessaire pour mener à bien les missions qui me seront confiées. »

L'ensemble des Louvetiers de la Haute Garonne a bien sûr salué lors de leur assemblée générale la volonté et le dévouement de ce jeune Louvetier en lui souhaitant bon courage et en lui assurant tout son soutien ; seul regret du président Maurice Saint Crieg, la Haute Garonne ne compte pas encore de dame Lieutenant de Louveterie comme dans certains départements ; rendez-vous est pris dans cinq ans pour combler ce vide.

CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

du 23 avril 2015

Un nouveau bureau

Les nominations du 1er janvier 2015 ont entraîné plusieurs modifications au sein des conseils d'administration et bureaux des associations départementales et régionales.

Le conseil d'administration de l'association nationale des Lieutenants de Louveterie remanié s'est réuni le 23 avril 2015 et a réélu son bureau selon les règles des nouveaux statuts de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, statuts désormais conformes à ceux des Associations Reconnues d'Utilité Publique.

Ont été élus à l'unanimité :

Président :	COLLIN Bernard	(20 ^{ème} région : Nord - Pas-de-Calais)
Vice-Président :	SAINT CRIQ Maurice	(15 ^{ème} région : Midi Pyrénées)
Trésorier :	BRISARD Alain	(7 ^{ème} région : Basse Normandie)
Secrétaire :	BRIFFAUT Jean-Luc	(13 ^{ème} région : Champagne Ardennes)
Membre :	PROUZEAU François	(8 ^{ème} région : Poitou Charentes)
Membre :	MATHÉ Jean-Claude	(16 ^{ème} région : Centre)
Membre :	SAMAT Emile	(2 ^{ème} région : Provence Alpes Côte d'Azur)

Les coordonnées des membres du bureau de même que celles des responsables de commissions sont reprises à la page « VOS CONTACTS ».

RAPPEL URGENT

Mise à jour du fichier national des Lieutenants de Louveterie

La procédure de renouvellement et de nomination des Lieutenants de Louveterie est terminée.

Afin qu'il n'y ait aucune rupture dans la distribution de la « LETTRE DE LA LOUVETERIE », il est urgent de mettre à jour le fichier des Lieutenants de Louveterie de France.

Pour ce faire nous devons nous organiser : chaque administrateur de région est chargé d'informer les Présidents départementaux de la méthode à suivre en fournissant le modèle de fichier permettant une saisie plus simple et en limitant les risques d'erreurs.

Vous devez savoir que la poste est de plus en plus rigoureuse sur l'exactitude des adresses ; vous devez donc être très précis dans les coordonnées de chaque Lieutenant de Louveterie. La distribution de la « Lettre de la Louveterie » ne pourra se faire correctement qu'à cette condition.

Le fichier à remplir doit être fait exclusivement sur un tableur « EXCEL » ou « OPENOFFICE CALC » suivant le modèle transmis. Chaque Président départemental doit dès maintenant se rapprocher des Lieutenants de Louveterie de son département pour trouver celui qui est capable de remplir un fichier feuille de calcul ou à défaut demander à sa

D.D.T. ou D.D.T.M.

Les fichiers seront centralisés par Monsieur Maurice SAINT-CRIQ, Vice-président national à l'adresse mail suivante : (maurice.saintcriq@gmail.com); seuls les fichiers envoyés au format (*.xlsx) ou (*.xls) ou (*.ods) pourront être exploités.

Nous comptons sur l'implication et la réactivité des Administrateurs de région et des Présidents départementaux dans cette mise à jour pour permettre aux nouveaux Lieutenants de Louveterie de recevoir la « Lettre de la Louveterie » dès leur nomination.

Merci à tous.

Le Secrétaire
Jean-Luc BRIFFAUT

Avis aux Présidents des Associations départementales :

MISE EN PLACE DE LA FORMATION DES NOUVEAUX LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

La formation continue et l'information des Lieutenants de Louveterie sont une nécessité et concourent notamment à la qualité de leurs missions. Ces formations doivent être programmées pour les nouveaux Lieutenants de Louveterie nommé au 1er janvier 2015...mais également pour les anciens : les rappels et mises à jour sont souvent bénéfiques.

Elles reposent sur 3 piliers :

- Les services de l'Etat, les Directions Départementales des Territoires qui rappellent aux Lieutenants de Louveterie la hiérarchie décisionnelle qui conditionnent la validité de leurs missions

- L'Office national de la chasse et de la faune sauvage et plus particulièrement son service police de la chasse qui depuis une convention de partenariat signée en 2001 puis renouvelée en novembre 2011 assure une information gracieuse, uniformisée à l'échelon national auprès des associations départe-

mentales et régionales sur la réglementation de la chasse, la rédaction des procès-verbaux

- La Louveterie elle-même qui s'appuiera sur ses Lieutenants de Louveterie expérimentés (Les Lieutenants de Louveterie honoraires seront sollicités et privilégiés) pour rappeler les dispositions d'ordre général : tenue, relations avec l'administration et les autorités de l'état, procédures des battues administratives, moyens techniques (armement, mesures de sécurité, organisation des battues)...

Journée de formation sur la réglementation de la chasse dans les locaux de l'ONCFS de l'Eure et Loir le 16 mars 2015

« Les chasseurs nous posent souvent des questions sur la réglementation de la chasse, quelques fois nous ne sommes pas en mesure de leur répondre spontanément, c'est pourquoi nous avons demandé une formation sur la réglementation en matière de chasse au service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage.



Notre association départementale des Lieutenants de Louveterie entretient d'excellents rapports avec l'ONCFS et Mr Carlier, chef départemental, sait qu'il peut compter sur notre participation afin de renforcer ses effectifs pour des mis-

sions de police de la chasse notamment le jour de l'ouverture ou durant les quelques nuits précédant celle-ci.

Cinq lieutenants de Louveterie du département ainsi que Mme Nere de la Direction Départementale des Territoires de

l'Eure et Loir ont écouté attentivement Mr Dufossé qui a animé la formation. Celle-ci comportait :

- les droits et devoirs du Lieutenant de Louveterie
- les modes de chasses
- le droit de destruction
- l'emploi d'appelants et d'appeaux

Après la réussite de cette journée, d'un commun accord, nous avons décidé d'organiser une journée de formation à thème au moins une fois par an. »

Thierry CABART

Président de l'Association
des Lieutenants de Louveterie
de l'Eure et Loir

LA COORDINATION NATIONALE DU PLAN LOUP

Extrait de la lettre d'information Info Loup de mars 2015.

Avec l'aimable autorisation de M. Dominique Gentier, chargé de communication pour le Plan d'action national Loup à la DREAL Rhône-Alpes à qui nous adressons nos plus sincères remerciements.

L'article fait une rapide présentation de la Louveterie et des missions des Lieutenants de louveterie dans le cadre du plan loup : il est consultable et téléchargeable ainsi que les 3 autres numéros Info Loup sur le site internet de la Dreal Rhône-Alpes via le lien ci-dessous :

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/lettre-d-information-infoloup-a3856.html>

Les Lieutenants de Louveterie et le Plan Loup

Les Lieutenants de Louveterie sont nommés par le Préfet de département et doivent répondre dans les meilleurs délais à toute demande de l'administration pour la régulation des espèces, préparer et exécuter avec soin les missions qui leur sont confiées dans le respect des règlements et des règles de sécurité.

Ils assurent bénévolement leurs fonctions dans l'intérêt général. Compte tenu de leur mobilisation soutenue dans des opérations d'intervention sur les loups, la circulaire du 5 juillet 2011 relative aux Lieutenants de Louveterie a introduit la possibilité de mettre en place un système de défraiement sans pour autant déléguer des crédits supplémentaires aux DDT(M).

Chaque louvetier est affecté à une circonscription. Mais l'entraide entre louvetiers s'exerce naturellement et les limites des

circonscriptions peuvent être franchies. Ils participent activement au Réseau Loup-Lynx pour la collecte d'indices et pour suivre la population de loups en France. Ils interviennent également à plusieurs titres dans le cadre des opérations d'intervention sur la population de loups :

- Tirs d'effarouchement
- Tirs de défense et tirs de défense renforcée : les éleveurs bénéficiaires d'une autorisation de tir de défense ou de défense renforcée peuvent faire exceptionnellement appel aux Lieutenants de Louveterie en leur déléguant la réalisation du tir. Les Lieutenants de Louveterie peuvent également définir les modalités techniques de réalisation des opérations de tir de défense renforcée.

- Tirs de prélèvement : si malgré la mise en place des mesures de protection et la réalisation des tirs de défense, la prédation ne faiblit pas, des opérations collectives de prélèvement peuvent être ordonnées. Les Lieutenants de Louveterie peuvent se voir déléguer le contrôle technique de ces opérations par l'ONCFS.

Le Préfet coordonnateur a demandé aux Préfets de prendre en compte le sujet du loup dans le cadre de la procédure de renouvellement des Lieutenants de louveterie pour la période 2015 - 2019. Il a demandé à l'ONCFS d'élaborer une formation sur le loup et sa gestion à l'attention de ces personnels.

Dans son courrier 27 novembre 2014 à la Ministre en charge de l'écologie, il a demandé que des crédits soient délégués aux DDT(M) pour le défraiement des Lieutenants de Louveterie. D'ores et déjà un certain nombre de défraiements sont effectifs.

Les Lieutenants de Louveterie sont représentés aux réunions de travail du Groupe National Loup présidé par le député Christophe Castaner.

Membres de la Commission loup au sein de la Louveterie : Collin Bernard, Samat Emile, Tappaz Michel, Lebecq Christian, Dethoor Philippe, M....

RAPPEL : COTISATION 2015

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 14 juin 2014, le montant de la cotisation nationale 2015 est maintenu à 30 Euros.

Territoires historiques de la présence du Loup en France

Le témoignage de Monsieur Jean-Marie MARIA Président des Lieutenants de Louveterie des Alpes-Maritimes

Propos recueillis le 3 mars 2015 par Dominique GENTIER



Combien y a-t-il de Lieutenants de Louveterie dans les Alpes-Maritimes ?

Pour la période 2015-2019, le Préfet des Alpes-Maritimes a nommé 24 Lieutenants de Louveterie. 12 d'entre eux sont mobilisés sur le loup dans le secteur de montagne ; les autres sont affectés aux zones péri-urbaines et du littoral où d'importants dégâts sont causés par les sangliers.

Les éleveurs demandent plus de Lieutenants de Louveterie mais bien que ces derniers soient bénévoles, cela a un coût et d'autres missions leur incombent.

La mobilisation des Lieutenants de Louveterie est-elle importante ?

Lors de la période précédente, 150 missions « loup » ont été réalisées par les Lieutenants de Louveterie dans les Alpes-Maritimes dans le cadre des opérations autorisées : tir de défense - tir de défense renforcée - tir de prélèvement, y compris les journées de préparation, de repérage sur le terrain.

N'avez-vous pas de mission d'effarouchement ?

Nous n'avons jamais réalisé d'effarouchement dans le département. Les éleveurs et les bergers se chargent de cette opération.

Dans quel cas un Lieutenant de Louveterie peut-il intervenir pour un tir de défense simple ?

Lorsque l'éleveur n'est pas détenteur d'un permis de chasser ou lorsqu'il est débordé par l'importance des attaques, il sollicite l'appui des Lieutenants de Louveterie pour un tir de défense.

La rencontre avec l'éleveur est l'occasion d'organiser la surveillance comme ça a été le cas sur la commune de Duranus, dans la vallée de La Vésubie, sur le plateau de

Caussols ou encore sur les communes de Gourdon et Cipières sur le massif des Préalpes de Grasse : un Lieutenant de Louveterie assurait l'opération du lever du jour pendant plusieurs heures puis un second venait en relève jusqu'à la nuit noire.

Des opérations de tir de défense renforcés sont-elles organisées ?

Surtout dans les Préalpes de Grasse auprès d'un éleveur qui subit des attaques de façon assidue : des observations ont eu lieu mais ces opérations n'ont pas porté leurs fruits, le loup étant trop loin et le tir impossible. Il faut cependant noter un recul des attaques.

Un loup a été prélevé de cette façon au cours de la période 2014-2015.

Ces opérations, qui réunissent jusqu'à 10 participants au maximum, se déroulent sous la coordination de l'ONCFS ou d'un Lieutenant de Louveterie. Les Lieute-

nants de Louveterie, les agents de l'ONCFS, les chasseurs habilités et les éleveurs peuvent y participer.

Comment se déroule une opération de prélèvement ?

Les opérations de prélèvement sont des opérations très lourdes sous les directives de l'ONCFS avec l'appui des Lieutenants de Louveterie, des chasseurs et des éleveurs. Elles réunissent de 60 à 80 personnes. La battue de poussée est utilisée : des participants sont postés pendant que d'autres ont le rôle de rabatteurs. Il n'y a pas de chiens. Malgré l'organisation de nombreuses opérations, il y a peu de résultats car le loup se dérobe et échappe à la battue comme cela a été le cas il y a une quinzaine de jours. Cela ne remet pas en cause la compétence des Lieutenants de Louveterie ni celle des chasseurs.

En juin 2014, une tentative de prélèvement a été menée dans le Pays de Cians (haut pays niçois) sur un secteur où les troupeaux sont assidûment attaqués et où une meute est installée. Le prélèvement a été réalisé par un Lieutenant de Louveterie. ■

Le témoignage de Monsieur Philippe DETHOOR Président des Lieutenants de Louveterie de la Meuse et de Lorraine

Propos recueillis le 17 février 2015 par Dominique GENTIER



Comment vous êtes-vous organisés ?

Deux Louvetiers référents ont assuré un relais permanent en visitant régulièrement les éleveurs et en assurant une permanence téléphonique. Patrick COUSIN pour le centre Meuse et Claude BROSSARD pour le sud, ont organisé avec les éleveurs les sorties des Louvetiers.

En alternance ou en doublon avec les moutonniers, tous les Louvetiers volontaires se sont relayés pour surveiller la nuit tous les parcs à moutons des secteurs impactés par les attaques.

La réactivité est primordiale. Comment vous êtes-vous organisés pour maîtriser la situation ?

Une boîte aux lettres accessible à toutes les équipes contenait les informations du jour provenant des éleveurs et notamment les changements des parcelles occupées par les moutons. Cela permettait aux Louvetiers de cibler avec précision la surveillance.

Comment la surveillance se déroulait-elle ?

Très régulièrement, avec un ou deux véhicules par nuit, et souvent deux plages

Comment les Louvetiers ont-ils été amenés à mener des opérations d'effarouchement dans le département de la Meuse ?

Dès les premières attaques de loup identifiées avec certitude par l'ONCFS, à la demande de la Préfète de la Meuse, les Louvetiers du département se sont fortement mobilisés.

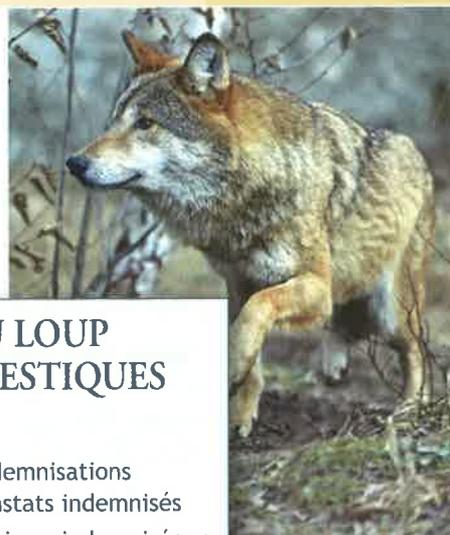
En accord avec la DDT, des missions de surveillance des parcs à moutons se sont mises en place avec comme objectif principal d'assurer des tirs d'effarouchement du loup.

horaires (de 19h à 24h et de 1 heure du matin à 7h), les Louvetiers souvent accompagnés d'agriculteurs locaux ou de personnel de la DDT, ont prêté main-forte aux éleveurs particulièrement inquiets et fatigués par leur présence quasi permanente dans leurs parcs protégés, certains d'entre eux ayant choisi de dormir dans leurs bergeries ou dans une caravane à proximité immédiate de leurs animaux.

Quelle est l'ampleur d'une telle opération ?

Du 19/04/2014 au 15/11/2014 plus de 170 présences de nuit des Louvetiers ont été comptabilisées, 20 000 km parcourus et 750 heures de surveillance assurées.

Le loup a été observé à 7 reprises et plusieurs fois sa présence pressentie par l'observation des troupeaux pris de panique et défonçant les clôtures en pleine nuit. A plusieurs reprises, les Louvetiers ont aidé les éleveurs à rassembler les moutons. ■



BILAN DES DOMMAGES DU LOUP SUR LES TROUPEAUX DOMESTIQUES pour l'année 2014 par rapport à 2013

Augmentation de 25 % du montant des indemnités
Augmentation de 16,3% du nombre de constats indemnisés
Augmentation de 32,4% du nombre de victimes indemnisées :
8226 victimes ont été indemnisées dans 25 départements

LE LOUP EN ALLEMAGNE

COMMUNIQUE DE MEDIALOUP

Le projet Medialoup est mené par la Fédération Nationale des Chasseurs et soutenu par la Fondation François Sommer pour la Chasse et Nature

Après la Hesse, le loup est arrivé dans le Land de Rhénanie-Palatinat (Rheinland-Pfalz), « province » de 20000 km² et 3.700.000 habitants à la frontière du Luxembourg : le gouvernement de ce Land a présenté le 11 février 2015 un plan de gestion de l'espèce. Il prône une position mesurée sur le retour du loup dans le pays mais aussi quelques positions et idées intéressantes.

Les chasseurs sont très impliqués dans le programme et présents sur le terrain, prêts à contrôler la progression actuelle du loup. Beaucoup de femmes et d'hommes chasseurs, sont d'ores et déjà formés et actifs au sein du réseau grands carnivores (lynx-loup) allemand.

Tout d'abord, l'acceptation du plan de gestion par le citoyen et le monde de la chasse ne pourra toutefois être acquise que s'il apparaît clairement que ce dispositif n'est pas un plan actif de réintroduction du loup en Rhénanie-Palatinat !

Ce plan répond à de nombreux objectifs et dispense d'importants conseils pratiques relatifs aux modalités et démarches à entreprendre pour la limitation des dégâts causés aux troupeaux.

« Si des loups apparaissent par déplacement naturel, se mettront en application les accords de protection qui ont été validés par toutes les associations de chasseurs d'Allemagne et actés dans une synthèse de positionnement valable sur l'ensemble du territoire du Bund (territoire fédéral) », a fait remarquer le vice-président de la Fédération des chasseurs du Land (LJV) de Rhénanie Palatinat, Gundolf BARTMANN.

L'initiative du gouvernement qui a mis en place une prime conséquente de 100€ pour toute déclaration de proie ou d'attaque, est très appréciée car elle permet une certaine compensation financière à la participation effective des chasseurs au suivi.

Les chasseurs de Rhénanie-Palatinat d'autre part condamnent sévèrement les tirs illégaux de loups, et ne considèrent plus depuis longtemps, les animaux prédateurs comme des concurrents, mais au contraire comme un enrichissement de la nature et de la biodiversité. « Nous sommes très satisfaits que, suite à nos sollicitations, le plan de gestion loup prévoit aussi des conséquences pénales en cas d'éventuelles tentatives de lâchers illégaux de grands carnivores. »

La Fédération des chasseurs du Land (LJV) émet des doutes quant à savoir si la Rhénanie-Palatinat, très fortement peuplée et tou-

ristique, avec une infrastructure routière très dense et fortement urbanisée, dans laquelle par ailleurs, l'élevage agricole intensif joue encore un rôle important, puisse à l'avenir devenir un lieu sans conflit et vraiment paisible pour les meutes de loups !

Le LJV affirme qu'il n'y a pas d'effets dramatiques négatifs à craindre pour l'exercice de la chasse suite aux premières apparitions du loup. On est cependant loin de certaines rêveries écologiques. Le loup vivant dans un milieu agricole influencé par la main de l'homme n'est sûrement plus de fait, un régulateur d'animaux sauvages qui peut remplacer le chasseur dans cette tâche importante. Le LJV entrevoit plutôt des difficultés à conserver la population de mouflons établie dans le Land et qui bénéficie d'une protection par voie réglementaire. Les mouflons, environ 3000, pourraient être les victimes privilégiées du loup.

« Les conducteurs de chiens de chasse qui perdraient un chien consécutivement à une attaque de loup, seront indemnisés pour leur perte à hauteur de 4000€. C'est la somme la plus importante versée à ce jour dans le pays, pour le dédommagement des chiens tués en actions de chasse » souligne M. BARTMANN. « Le gouvernement du Land, en acceptant ce dédommagement, a pleinement suivi notre demande portant sur la reconnaissance du travail et du rôle précieux que jouent les conducteurs et leurs chiens ».

Une question importante soulevée par le LJV occupera certainement encore la politique de la chasse : « La volonté de laisser s'étendre les loups sans opposition, apportera-t-elle aussi le droit au libre déploiement, et avec cela, un traitement égalitaire au profit du gibier rouge (cerf), daim, mouflon, espèces qui, à l'heure actuelle, vivent dans des zones définies par arrêtés réglementaires et doivent être abattues au-delà ? »

« Il est indispensable qu'un dialogue ouvert subsiste à l'avenir, excluant toute position idéologique pour la continuité de la gestion des conflits relatifs au loup » insiste le vice-président du LJV, M. BARTMANN.

GAME FAIR 2015 spécial chiens courants :

Rassemblement les 19, 20 et 21 juin 2015 à LAMOTTE-BEUVRON (Loir-et-Cher)

LE CHIEN COURANT : un partenaire millénaire du Lieutenant de Louveterie

Exit Chambord : le **Game Fair 2015** aura lieu à Lamotte-Beuvron dans le magnifique domaine de la Fédération Française d'Équitation. Toutes les grandes associations et institutions liées au chien courant seront présentes : Grande Meute (Société de Vènerie, Fédération des Associations des Chasseurs aux Chiens Courants, Association Française des Equipages de Vènerie Sous Terre), Centrale canine, Louveterie. 5000 chiens sont attendus.

Vous trouverez dans ce bulletin une lettre d'engagement indispensable pour participer avec vos chiens à cette grande manifestation.

L'assemblée générale de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France aura lieu au même endroit le samedi 20 juin : un bulletin d'inscription sera présent dans le prochain bulletin de la Louveterie.

Le Lieutenant de Louveterie est tenu à l'entretien de chiens courants ou de déterrage.

L'article R427-3 du Code de l'environnement dit :
« Chaque Lieutenant de Louveterie doit s'engager par écrit à entretenir, à ses frais, soit au moins quatre chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage ».

La Circulaire du Ministère en charge de l'Ecologie du 05 juillet 2011 et relative aux Lieutenants de Louveterie évoque des obligations mais aussi des prérogatives :

Les Lieutenants de Louveterie peuvent, pour tenir leurs chiens en haleine, chasser à courre le sanglier deux fois par mois dans les seules forêts domaniales de leur circonscription, à l'exclusion de celles où ils sont suppléants. Cette faculté ne peut s'exercer que pendant le temps où la chasse à courre est permise, et seulement par eux-mêmes, elle ne peut être déléguée à des tiers. Ils ne peuvent pas se faire accompagner de tierces

personnes. S'ils ont le droit de chasser deux fois par mois, il ne leur est pas possible de reporter ces chasses d'un mois sur l'autre. Enfin, il leur est interdit de tirer sur le sanglier, excepté en cas de danger pour eux-mêmes ou leurs chiens.

Cette contrepartie de la gratuité de la charge de Lieutenant de Louveterie date de la refondation de la Louveterie en 1804.

L'utilisation des chiens est donc toujours une obligation statutaire dans la fonction du Lieutenant de Louveterie.

Associée pendant des siècles à la vénerie, la Louveterie a gardé des liens étroits avec ce mode de chasse et ses codes ancestraux et de nombreux Lieutenants de Louveterie sont encore à ce jour Maîtres d'équipage de grande ou petite vénerie. Chasse au chien courant, chasse à l'approche, chasse à l'affût, déterrage, recherche du gibier blessé sont aujourd'hui des modes de chasses séculaires respectueux de l'éthique cynégétique qu'ils pratiquent et cultivent. Parmi les trois tenues officielles des Lieutenants de Louveterie, figure encore aujourd'hui une tenue de vénerie et la fanfare des louvetiers dont les sonneurs les honorent parfois ressent le plus beau remerciement qu'ils peuvent recevoir.

Les Echos des régions

DANS L'AUBE

Un Lieutenant de Louveterie à l'honneur Promotion au grade d'Officier du Mérite Agricole pour Roger ODENT

La promotion de janvier dans l'ordre du Mérite Agricole a mis à l'honneur Monsieur Roger Odent de Saint-Julien-Les-Villas, président du Groupement départemental des Lieutenants de Louveterie Né le 23 avril 1942, Roger Odent a été nommé Lieutenant de Louveterie le 1er juillet 1976 : il a exercé sa charge jusqu'au 31 décembre 2014 soit 38 ans et 6 mois ! Il a été Président du groupement départemental pendant 16 ans du 4 février 1998 au 31 décembre 2014. Il fut Président de région durant 8 ans et administrateur national durant 3 ans. Il fut promu chevalier dans l'ordre du Mérite agricole en juin 1992.

Cher Monsieur Odent, l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie vous félicite pour cette promotion bien méritée, juste reconnaissance de tant d'années passées pour la cause publique et vous remercie pour votre engagement de près de 40 ans.



Seine-Maritime :

M. Bernard LEROY nous a quittés le 10 décembre 2014

Ancien Minotier dans la commune de Brachy (Seine-maritime), il était passionné par la chasse et prit très tôt des responsabilités dans ce domaine.

Le Préfet lui a accordé sa confiance lorsqu'il a postulé à un poste de Lieutenant de Louveterie.

Durant cette période ses collègues l'ont élevé au rang de Président de l'Association Départementale, Président de la 11ème région de Louveterie et administrateur de l'Association Nationale.

Atteint par la limite d'âge il fut nommé Président honoraire en 2004 par le Préfet de notre département.

Nous nous réjouissons d'avoir connu Bernard Leroy qui laisse en nous le souvenir d'un homme à la fois convivial et volontaire.

Avec l'Association Nationale et de l'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie et à titre personnel, j'adresse à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances."

IN MEMORIAM



L'ASSURANCE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

L'activité de Lieutenant de Louveterie reste une activité à risque qui peut mettre sa famille en péril suite à un accident entraînant une invalidité ou pire un décès.

Dans le cadre de vos activités, le risque zéro n'existe pas, raison pour laquelle le **CABINET HUON ASSURANCES**, *assureur des Louvetiers depuis 1991*, vous propose des garanties complémentaires à un prix particulièrement négocié auprès de notre partenaire **AXA ASSURANCES**.

<input type="checkbox"/> BASE : 25€	<input type="checkbox"/> OPTION 1 : 40€
<p>Au titre de la garantie responsabilité civile personnelle du lieutenant de louveterie, sont garantis dans les limites suivantes, par sinistre et par année d'assurance :</p> <p>Dommmages corporels : ILLIMITES Dommmages matériels et Immatériels : 150 000 € Défense recours : 15 000 €</p>	<p>Indemnité contractuelle en cas de dommages corporels subis par le louvetier dans l'exercice de ses missions :</p> <p>Décès : 60 000 € exclusivement en cas d'accident de chasse dans le cadre de la fonction de louvetier Infirmité permanente : 60 000 € Frais de traitement médical : 1 000 €</p>
<input type="checkbox"/> OPTION 2 : 50€	<input type="checkbox"/> LES CHIENS : 37€/chien
<p>Indemnité contractuelle en cas de dommages corporels subis par le louvetier dans l'exercice de ses missions :</p> <p>Décès : 100 000 € exclusivement en cas d'accident de chasse dans le cadre de la fonction de louvetier Infirmité permanente : 100 000 € Frais de traitement : 1 000 €</p>	<p>GARANTIES DES CHIENS (uniquement en opération de louveterie)</p> <p>Mort du chien : 310 € Frais de vétérinaire : 310 € (par chien avec une franchise de 40 € par sinistre)</p>



Je vous prie de bien vouloir établir dès réception de cette demande mon contrat selon les indications ci-dessous pour la campagne 2015-2016, je joins mon règlement.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de téléphone :

Email :

Adresse :

Code postal :

Ville :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

OPTION CHOISIE :

BASE

25 €

OPTION 1 : 40 €

OPTION 2 50 €

LES CHIENS

37 €/chien

nom du chien

n° tatouage

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

...../.....

Soit x 37 €

TOTAL :

Payé par chèque n°.....banque..... Fait

à.....le.....

Signature :

Vous pouvez nous contacter :

HUON ASSURANCES

03 23 38 41 80

30, Place de l'Hôtel de ville

02300 CHAUNY

agence.huonchauny@axa.fr

orlas 07012281

Les 19, 20 et 21 juin 2015

GAME FAIR - LAMOTTE-BEUVRON

Autoroute A71 - Sortie Lamotte-Beuvron

Parc Equestre Fédéral du Loir et Cher (2 km sortie autoroute)

Lettre d'engagement au GAME FAIR

Rassemblement de 5 000 chiens environ

*L'Association des Lieutenants de Louveterie de France
à LAMOTTE-BEUVRON*

Monsieur Madame Lieutenant de Louveterie

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

.....

.....

Tél : Portable :

Mail :

Sera présent : Oui Non

Race de chiens courants :

.....

15 chiens (20 maxi) par case.

2 kg de croquettes (Purina) par chien pendant les 2 jours vous seront attribués.

Arrivée le vendredi (impératif) jusqu'à 0h.

Dimanche départ possible à partir de 16h.

Une prime de déplacement sera allouée soit 100 € par case.

Tenue de Louvetier obligatoire (pantalon noir, chemise blanche, cravate et gilet de Louvetier).

SVP courrier à retourner avant le 15 mai dûment rempli et signé à :
Jean-Claude MATHE ou Alain BRISARD ou Gérard COURCIER



BON DE COMMANDE

ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique (Décret du 1er mai 1926)

Date de la commande :

	Adresse :	Adresse de Livraison :	Adresse de facturation :
Département :			ASSOCIATION OU GROUPEMENT
N° de téléphone :			DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE
Nom et prénom :			DU DEPARTEMENT
Adresse :			*****
Code postal - Ville :			

Insignes réglementaires et accessoires - Franco de port

ARTICLES	P.U.	Quantité	TOTAL
Insigne réglementaire ø 40 mm	30,00 €		
Porte insigne en cuir	4,00 €		
Insigne modèle réduit ø 23 mm	20,00 €		
Insigne pins de congrès ø 18 mm	20,00 €		
Insigne piqueur ø 30 mm	15,00 €		
Epingle cravate	15,00 €		
Ecussons (tissu) scratch	6,00 €		
Barette Lieutenant de Louveterie scratch	7,00 €		
Guide Lieutenant de Louveterie	6,00 €		
Panneau magnétique 20 x 20	20,00 €		
Autocollant pare-brise	3,00 €		
Timbre caoutchouc	20,00 €		
Cravate -nouveau modèle-	20,00 €		
Foulard femme - 68 cm x 68 cm	25,00 €		
Médaille commémorative	60,00 €		
Porte-clés Lieutenant de Louveterie	5,00 €		
Sac à bottes (adapté aux bottes de vènerie)	26,00 €		
Sacoche cuir avec poignée	200,00 €		
Sacoche cuir avec sangle	160,00 €		
Dagues pliantes (manche bois de cerf + avec insigne)	200,00 €		
Couteaux «Thiers» de poche	30,00 €		
Echarpe polaire bleue avec tête de loup brodée	18,00 €		
TOTAL A REGLER			
une facture est établie pour toute commande supérieure à 100 €			

Nouveaux tarifs applicables au 1er Janvier 2015.

Date

Signature

du présent **BON DE COMMANDE**
(à envoyer à l'adresse ci-contre).

Chèque N°

**Chèque à l'ordre de l'Association
des Lieutenants de Louveterie de France,
à adresser à :**

Jean-Claude Mathé -

Le petit Epot - 17, impasse des chétifs chênes -
36330 Le Poinçonnet

Tél. 02 54 35 48 94 - 06 19 37 03 90 -

claudine.mathe0803@orange.fr

PETITE ANNONCE

LES COMMANDES DE VETEMENTS A LA SOCIETE BALSAN
sont à adresser à la Sté BALSAN ZI La Malterie BP57 36130 Deols
avec un chèque à l'ordre de la Sté Balsan.
Tél. : 02.54605573 - Fax : 02.54605001 à l'attention de Melle Barniers

Association des Lieutenants de Louveterie de France

Reconnue d'utilité publique par décret du 1er Mai 1926

Siège social : 60, rue des Archives - 75003 Paris

VOS CONTACTS

MEMBRES DU BUREAU

Président

Bernard COLLIN

BP1 59132 TRÉLON

03 27 59 70 29 (matin)

saadt.bc@gmail.com

Vice-Président

Maurice SAINT CRIQ

25, chemin du Banqué
31600 LABASTIDETTE

05 61 56 14 35 - 06 59 34 47 10

maurice.saintcriq@gmail.com

Secrétaire

Jean-Luc BRIFFAUT

6, rue de France
51490 EPOYE

03 26 48 70 22 - 06 07 57 90 07

jlbrif@aol.com

Trésorier

Alain BRISARD

Le Gué de Lente
61250 ST NICOLAS DES BOIS

02 33 26 05 38 - 06 81 51 35 02

brisardalain@hotmail.fr

Membre

Jean-Claude MATHÉ

*Responsable de la gestion et vente
de matériel, insignes et
objets promotionnels*

Le petit Epot
17, impasse des chétifs chênes
36330 LE POINCONNET

02 54 35 48 94 - 06 19 37 03 90

Fax : 02 54 07 71 45

claudine.mathe0803@orange.fr

Membre

Emile SAMAT

Commission Loup

Villa l'Olivière
1083 chemin de la Barbarie
83270 ST CYR SUR MER

04 94 26 11 37 - 06 88 90 52 11

emilsamat@hotmail.fr

Membre

François PROUZEAU

*Commission communication
et gestion du site internet*

Beaulieu
17170 LA LAIGNE

06 09 71 23 57 - Tél. pro : 05 46 56 53 60

francois.prouzeau.gtclarochelle@wanadoo.fr

francois.prouzeau@orange.fr

COMMISSIONS

Commission

juridique et fiscale :

Maurice Saint CRIQ

François PROUZEAU

Communication

et gestion du site internet :

François PROUZEAU

Jean-Luc BRIFFAUT

Maurice SAINT CRIQ

Commission Loup :

Bernard COLLIN

Emile SAMAT

Michel TAPPAZ

Jean-Philippe DETHOOR

Christian LEBECQ

Michel METTON

Relations avec

la Société de Vènerie :

Gérard COURCIER

La Motte 53150 MONTOURTIER

02 43 90 09 24 - 06 08 94 61 05

gerard-courcier@orange.fr

Jean-Claude MATHÉ

André PIOC

Commissaire sanitaire :

Bernard COLLIN

Comité de rédaction

de la «Lettre de la Louveterie» :

Bernard COLLIN

Jean-Luc BRIFFAUT



Informez-nous

Nous vous rappelons la nécessité de faire paraître dans le bulletin vos informations régionales, vos comptes rendus d'assemblées, vos expériences, vos photos originales (en haute résolution) sont également les bienvenues.

D'avance merci.

Le Comité de rédaction